

BRION

Réflexion sur les abords de la mairie



La demande



La commune a sollicité l'assistance et le conseil du CAUE de l'Ain pour réfléchir au devenir de parcelles bâties et non bâties appartenant à la commune et situées à proximité de la mairie.

Les élus souhaitent développer un projet global sur l'ensemble du secteur constitué de la mairie, du bâtiment de l'ancienne mairie, de l'école, du skate Park et des terrains du Mollard.

L'école (environ 80 élèves) devra accueillir une garderie (25 élèves) ainsi qu'une cantine (50 élèves sur deux services). La fonction et l'utilisation de l'ancienne mairie sont à redéfinir (commerces, services...). Le devenir du bâtiment situé au sud de la mairie est à interroger. Les containers devront être mieux intégrés. Le skate parc ainsi que le terrain de loisirs devront être repensés pour aménager un espace de loisirs pour les jeunes et également un marché (ou brocante).

Les enjeux sont nombreux : il s'agit de redéfinir l'identité du centre, la qualité des espaces publics, les relations et le maillage entre les différents lieux, la vocation de certains bâtiments, la qualité architecturale...

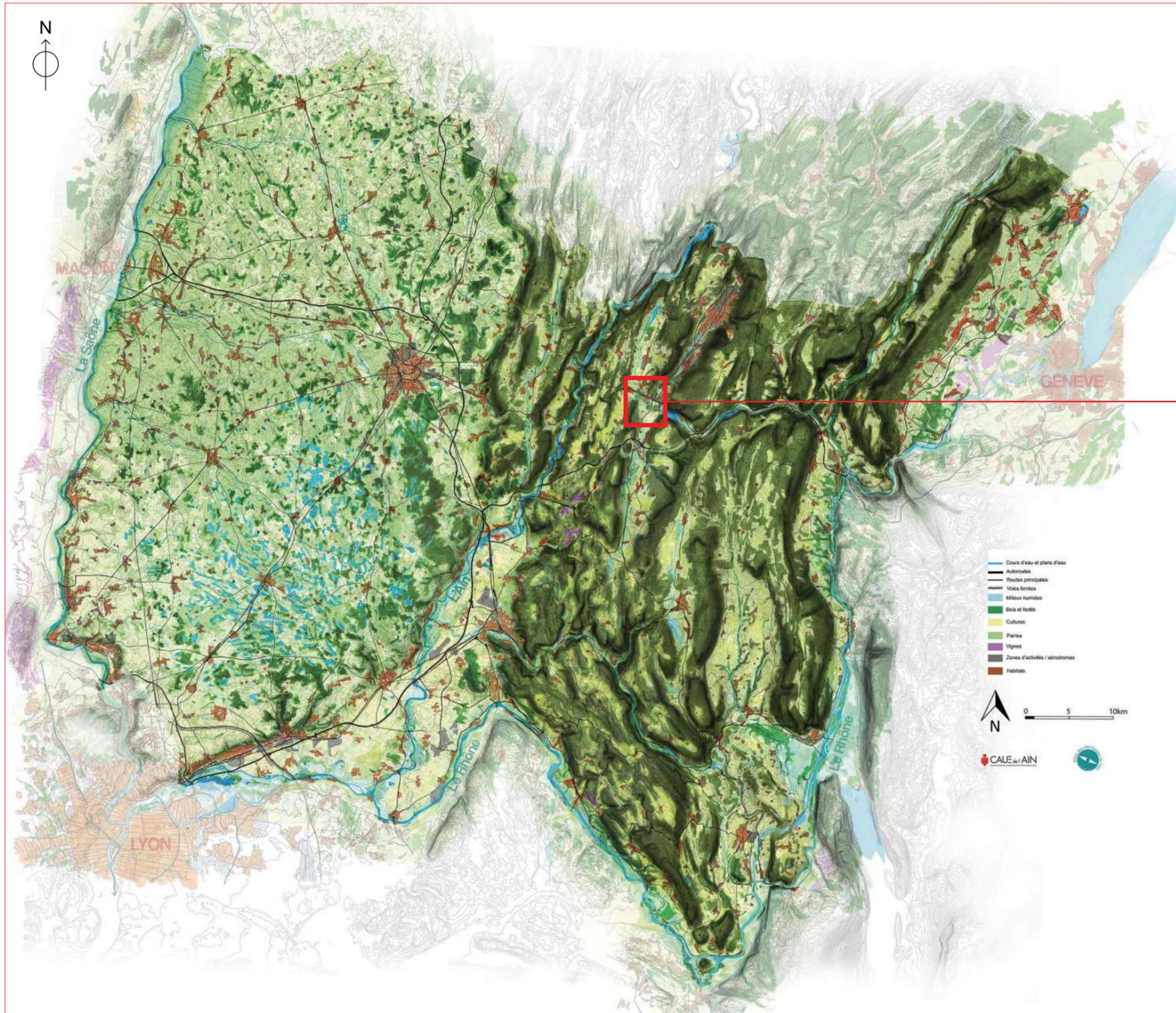
C'est à la fois un **projet urbain** (parking de l'école, parvis de la mairie, rue du château), **paysager** (espace de loisirs, la rivière l'Ange) et **architectural** (extension de l'école, devenir de l'ancienne mairie...).

Par ailleurs, la présence de la rivière et des risques de crue torrentielle apportent des contraintes que l'étude devra intégrer. Cette réflexion se fera en partenariat avec Haut-Bugey Agglo.

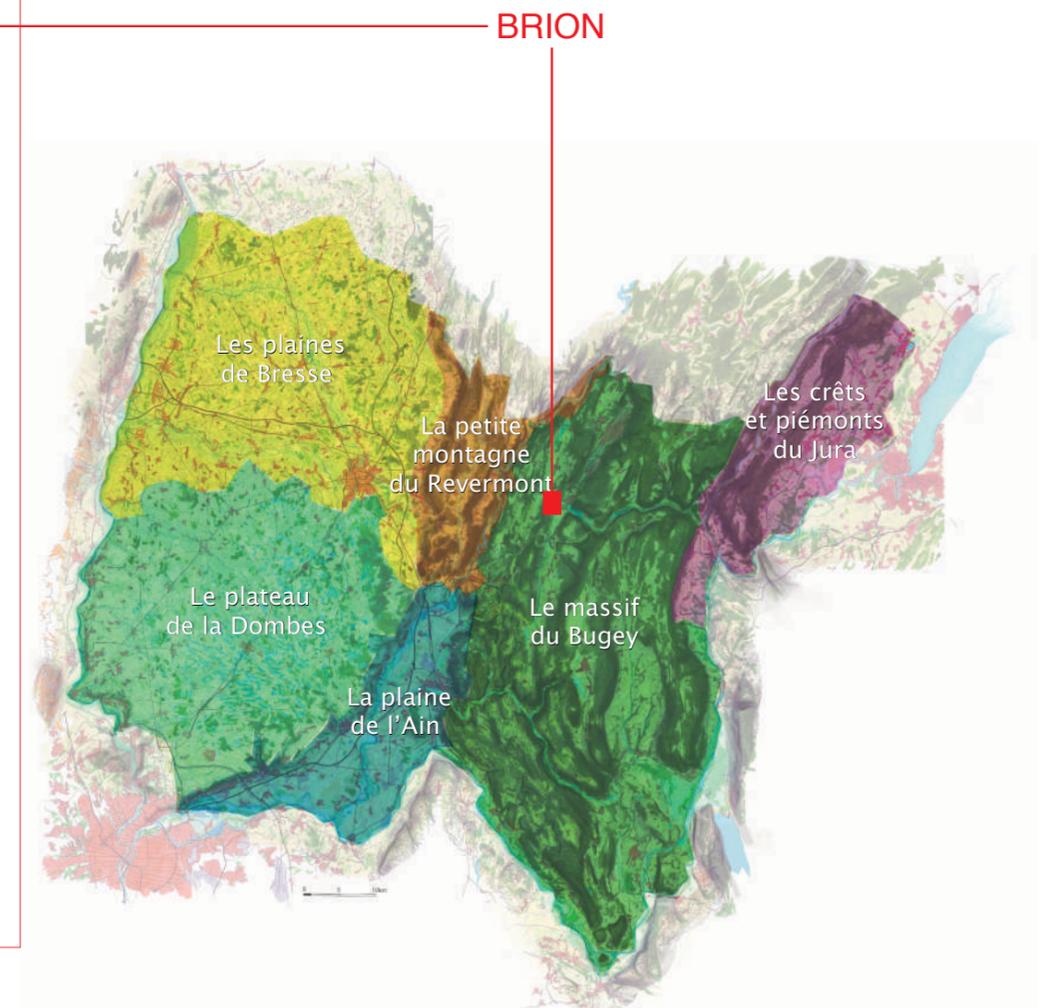
Contexte géographique

Une commune du massif du Bugey.

Selon l'atlas des paysages de l'Ain, on dénombre six pays dans le département. La commune de Brion est située dans le pays du « massif du Bugey » et fait partie de l'unité paysagère intitulée « les vals du Haut-Bugey » (n°19). Le pays est marqué par des vallées et des lignes de crêtes s'étirant du Nord au Sud, seules les cluses traversent le massif d'Est en Ouest.

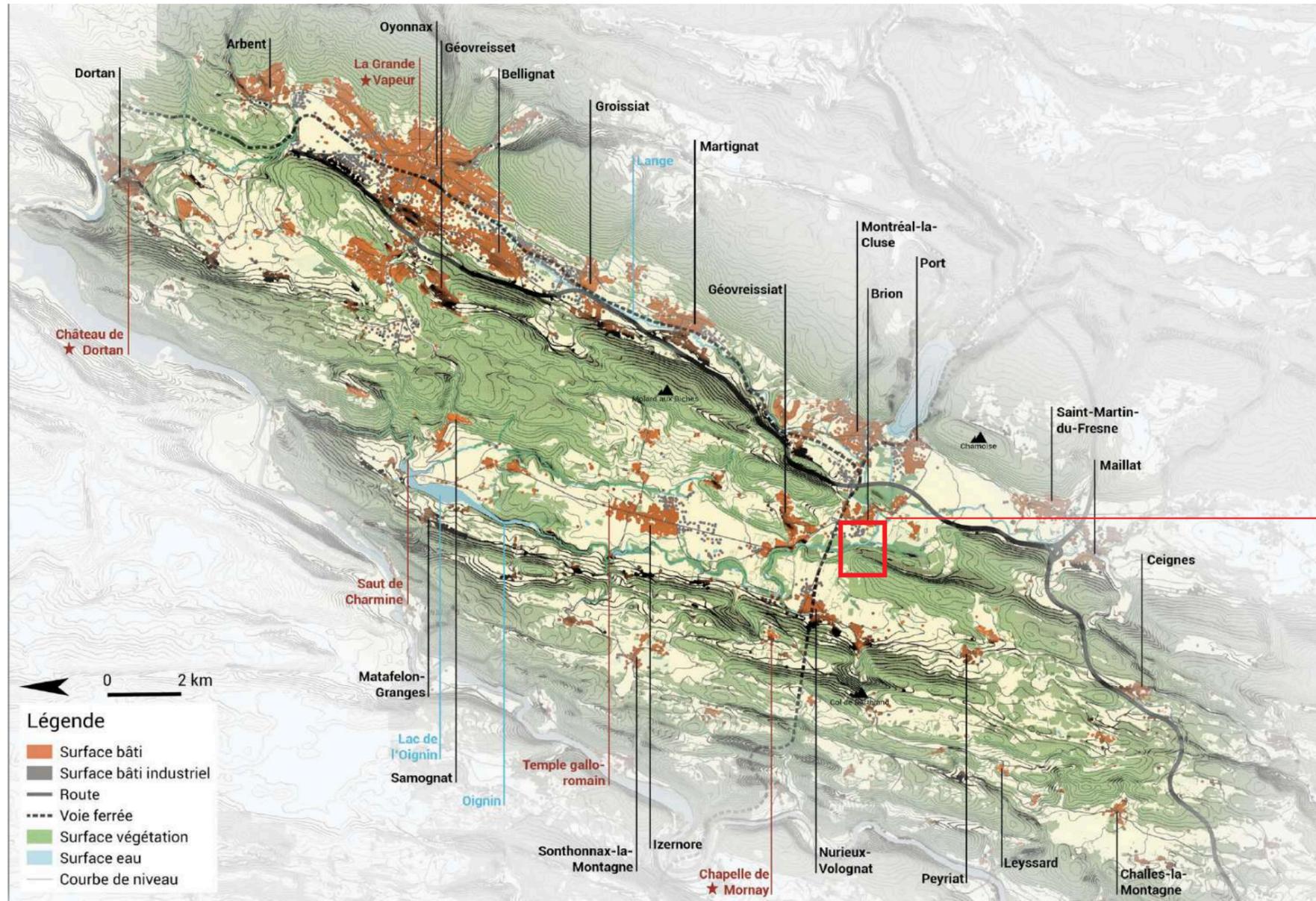


Carte sensible du département de l'Ain
source : atlas des paysages de l'Ain - CAUE de l'Ain



Carte des six pays de l'Ain
source : atlas des paysages de l'Ain - CAUE de l'Ain

Contexte géographique



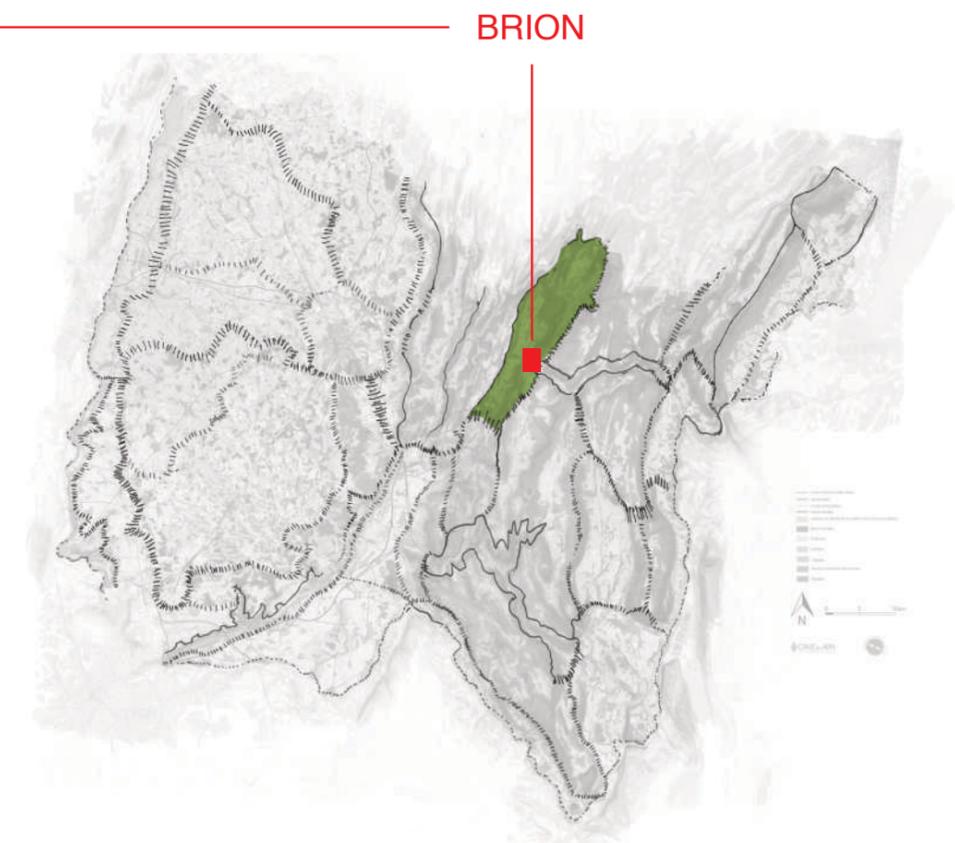
Carte des Vals du Haut Bugey
source : atlas des paysages de l'Ain - CAUE de l'Ain

Une commune des Vals du Haut Bugey

Deux vallées, orientées du nord au sud en suivant le mouvement général du massif Jurassien, composent l'unité de paysage. La vallée du Lange, très large malgré un cours d'eau plutôt modeste, est le produit de la fonte glaciaire. La vallée de l'Oignin, plus petite et tournée vers le nord, accompagne le cours d'eau jusqu'à la rivière d'Ain. Le Lange et l'Oignin confluent dans un espace ouvert et plan, vers Brion.

Caractéristiques paysagères

« Les villages se sont installés à proximité des cours d'eau et sur les pieds de versants. Les routes desservent les villages selon l'axe nord-sud. Quelques cols permettent des traversées d'est en ouest. L'activité industrielle, d'abord de tournure sur bois, puis de plasturgie, a été un moteur principal du développement urbain. Elle a marqué le paysage urbain par le l'habitat ouvrier, des maisons de maitres et des zones industrielles en périphérie.» Extrait de l'atlas des paysages de l'Ain.



Carte de situation des Vals du Haut Bugey.
source : atlas des paysages de l'Ain - CAUE de l'Ain

Contexte géographique



Extrait de carte hydrographique. source : géoportail



Photo de la rue de l'Ange. Source : CAUE de l'Ain



Photo de l'espace de loisirs. Source : CAUE de l'Ain

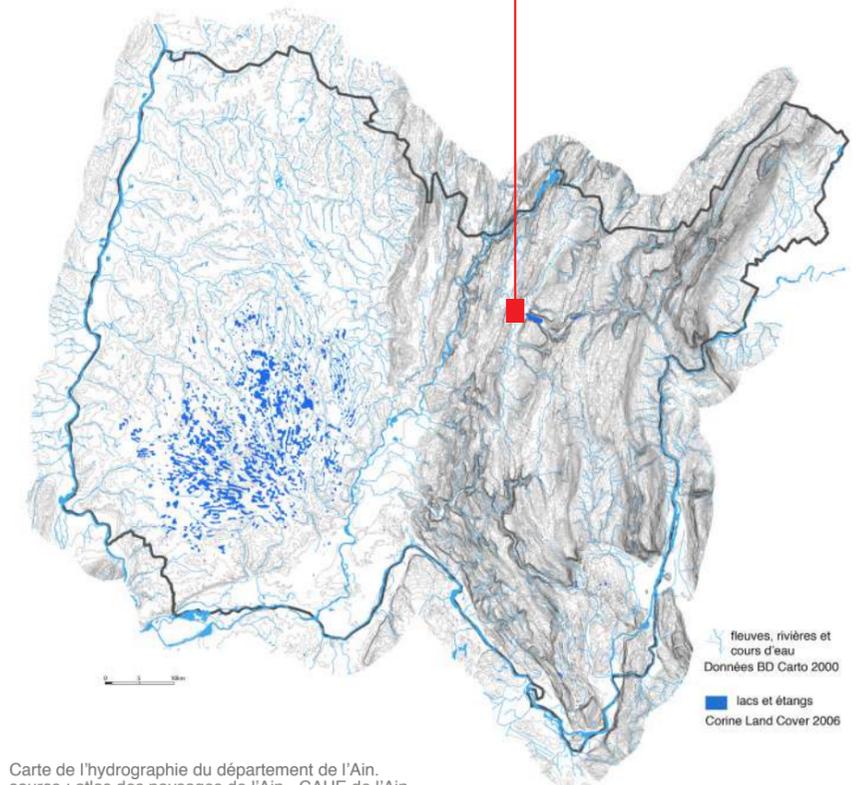
Hydrographie

Le village est traversé par deux ruisseaux : l'Ange (ou Lange) et l'Oignin. L'Ange conflue avec l'Oignin, sur la commune de Brion, à 473 mètres d'altitude, près du lieu-dit le Mollard. L'oignin se jette dans l'Ain en limite des communes de Samognat et Matafelon-Granges.

Reliefs

L'altimétrie de Brion s'étage entre 469m et 642 m . Le village s'est installé sur un replat, à proximité du confluent de deux ruisseaux.

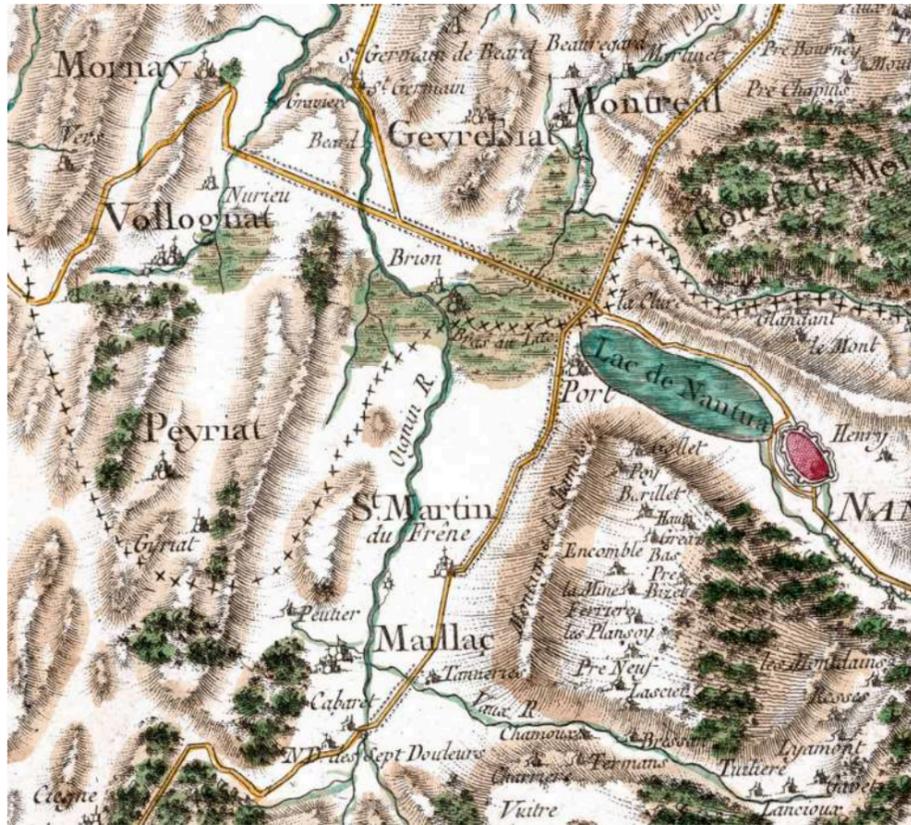
BRION



Carte de l'hydrographie du département de l'Ain. source : atlas des paysages de l'Ain - CAUE de l'Ain

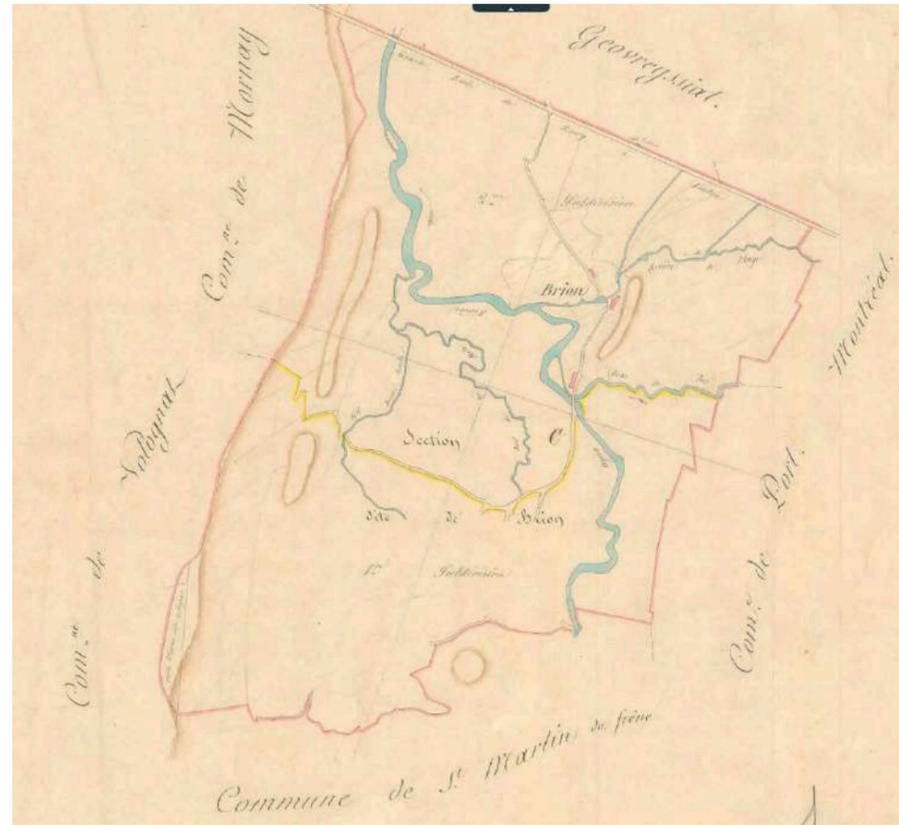
Approche historique

La présence de l'eau



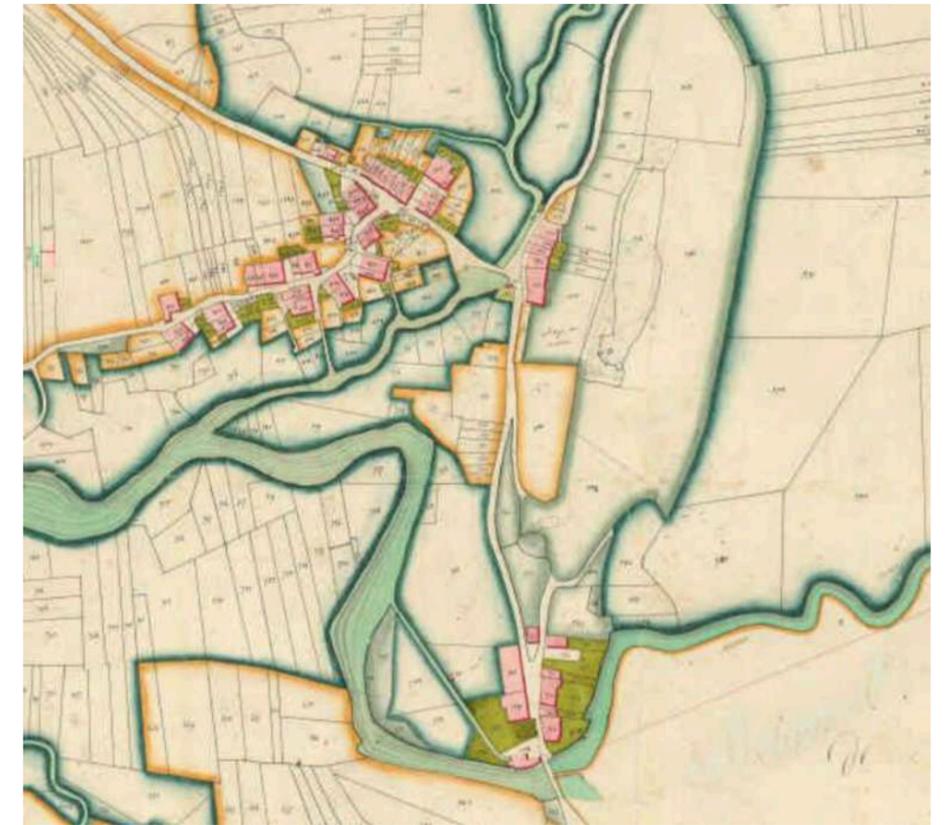
Extrait de carte de CASSINI (1759-1762) source : Géoportail

Brion est situé dans une plaine assez fertile mais un peu marécageuse. En plus de la présence de l'eau, on distingue l'organisation des constructions par rapport aux rivières. A l'époque, la centralité du village semble se situer au niveau de l'intersection des deux voies.



Extrait de plan napoléonien (1807-1850) source : www.archives.ain.fr

Le plan montre la forte présence de l'eau sur la commune et les différents cours d'eau qui traversent cette dernière du nord vers le sud. Le territoire est traversé par l'Ognin qui reçoit deux affluents le Bras du Lac et l'Ange.

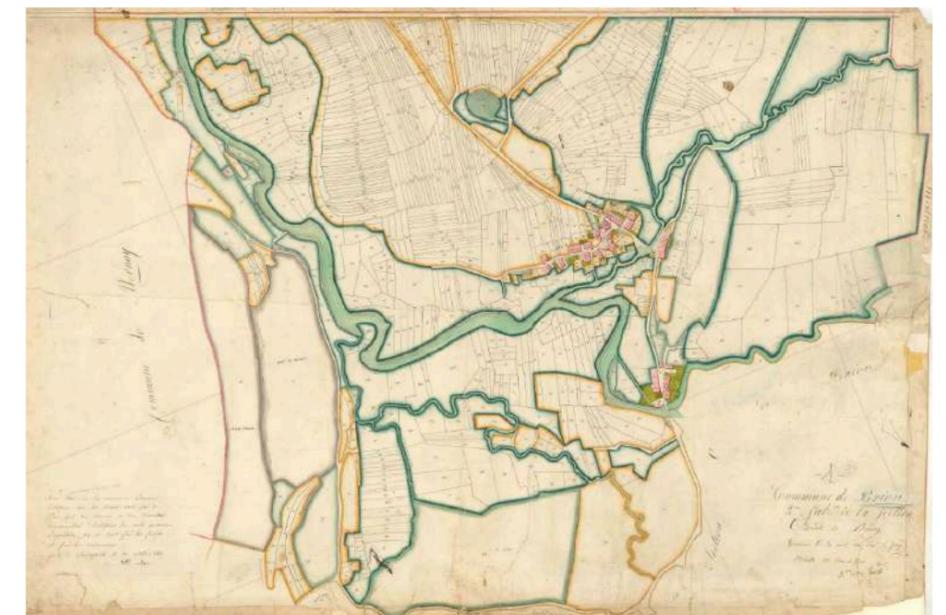
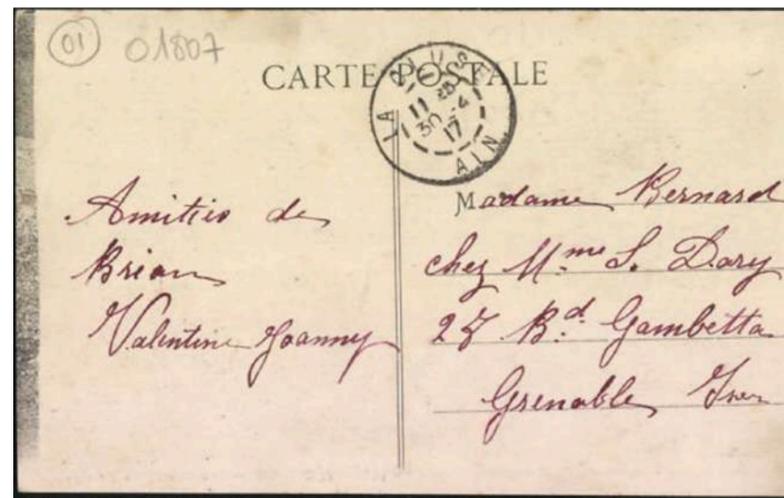


Extrait de plan de cadastre napoléonien (1807-1850) source : www.archives.ain.fr

Le centre du village s'organise autour d'une intersection qui crée une forme de centralité. Les bâtiments sont éloignés du lit de la rivière qui varie selon les crues.



Carte postale de Brion - source : www.archives.ain.fr



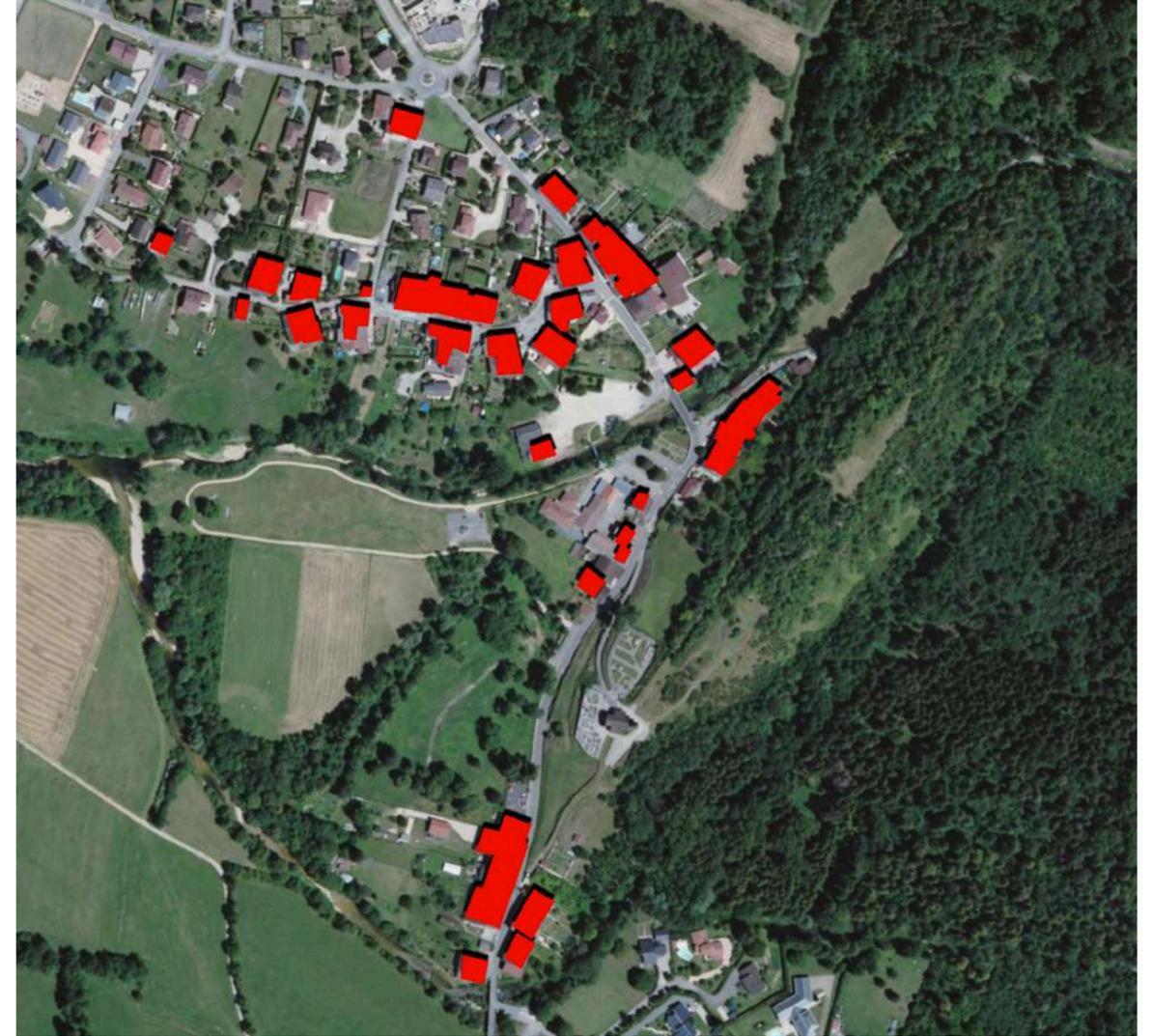
Approche historique



Extrait photo aérienne 1950 - 1965. source : géoportail

Un bâti ancien structurant

Le bâti ancien est un élément structurant de la commune qui parle du site (éloignement des rivières), qui l'organise (rue du Château, rue de l'Oignin) et qui a su traverser le temps.



Extrait photo aérienne. source : géoportail

Approche historique

Les éléments bâtis

Le centre-village présente une véritable harmonie en terme de forme urbaine et architecturale traditionnelles qui ont su être préservées et mises en valeur.

La forme urbaine est tenue par les façades de bâtiments qui l'accompagne.
L'**architecture vernaculaire** offre des volumétries généreuses et simples, composées de matériaux de qualité.

La présence d'un **muret** accompagnant l'espace public et le séparant de l'espace privé est également très présent.

Le village abrite quelques petits édifices comme des lavoir, des croix qui participent du **petit patrimoine**.

Le **pont** qui enjambe l'Ange est un bel ouvrage d'art peu visible.



Photo de la rue de l'Ange. Source : google street view

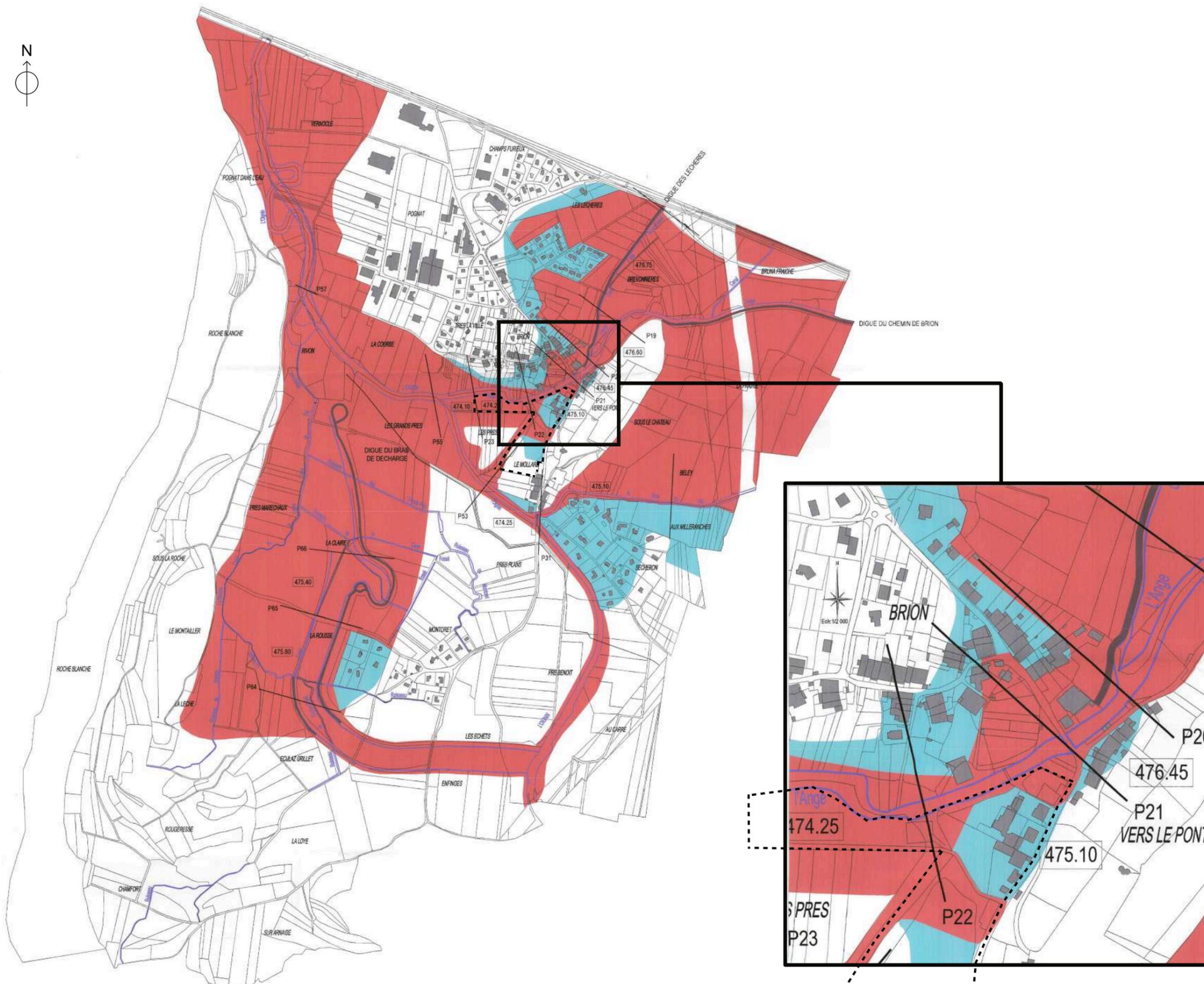
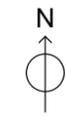
Le centre du village offre une lecture globalement harmonieuse entre architecture vernaculaire, petit patrimoine et muret, qui marquent l'identité du site.



Photo de la rue du Château. Source : google street view



Photo de pont. Source : CAUE de l'Ain



Une large partie du site se trouve en zone rouge du **Plan de Prévention des Risques naturels**.

Le **zonage rouge** concerne les zones inondables par les crues du Lange qu'il convient de conserver comme telles. Le PPR décline ainsi un certain nombre de règles que tout projet doit respecter.

Parmi les règles, on trouve l'interdiction de remblais ou de dépôts mais aussi l'autorisation :

- d'aménagement ne générant ni remblais, ni construction,
- de réaliser des travaux d'infrastructure, d'équipement de service public ou d'intérêt général,
- l'aménagement de terrains de plein air, de sport et de loisirs, les espaces verts et les installations et constructions strictement indispensables à leur gestion,
- La création de logements dans un bâtiment existant à condition d'être au-dessus de la côte de référence,
- ...

Le **zonage bleu** concerne les zones moyennement ou faiblement inondable. On retrouve également un certain nombre de règles comme celle de la zone rouge. Cependant, en zone bleue, sont autorisées les « **reconstruction ou construction nouvelle** ne créant pas de plancher habitable sous la côte de référence. »

De manière générale, les travaux doivent assurer la sécurité des personnes et minimiser le montant des dommages potentiels. Quelque soit le projet retenu, le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre devront soumettre le projet à la DDT en amont de toute demande de travaux.

Carte du plan de prévention des risques - Crues torrentielles - 2009

Extrait de la carte du plan de prévention des risques - Crues torrentielles - 2009 - zoom sur les côtes de références.

Approche réglementaire

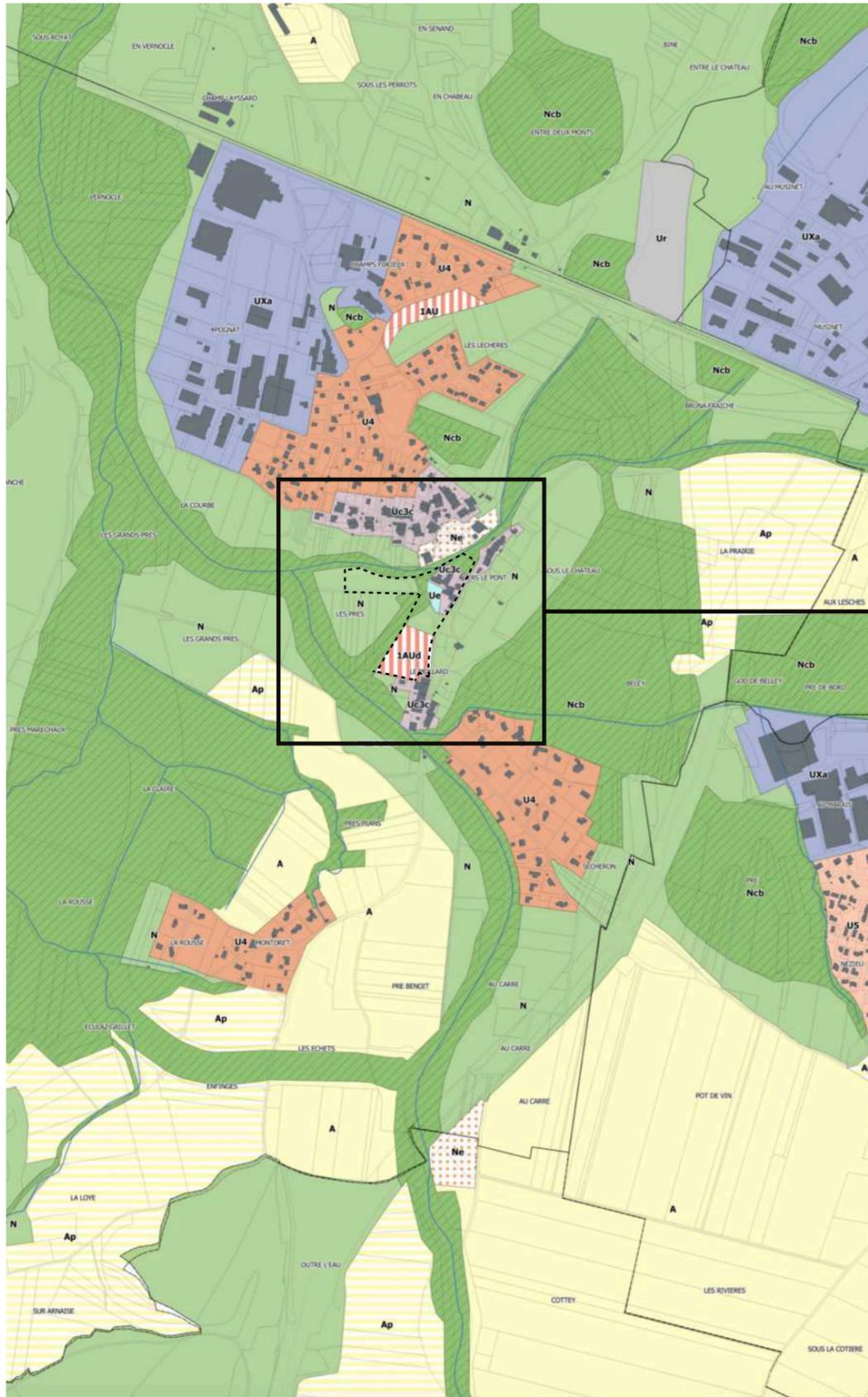
Le PLUiH

Le site concerné par la réflexion comprend plusieurs zones du PLUiH : zone naturelle **N**, secteur historique des villes et villages **Uc3**, zone d'équipement **Ue**, zone d'habitation à court/moyen terme à vocation d'activités **1AUd**.

A cela vient se rajouter un secteur qui comprend une orientation d'aménagement (**OAP non trouvée**) et un second site, le **ER n°25**, qui a vocation à être aménagé en espace de loisirs.

Globalement la plus grande partie du site est en zone N.

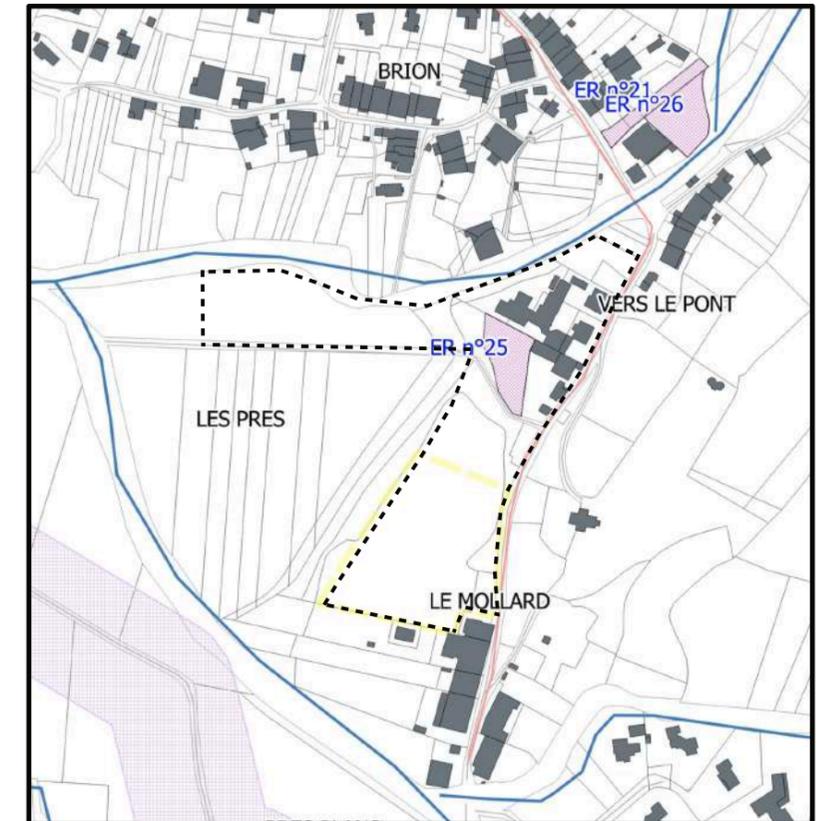
Il reste une interrogation quant au devenir de la ? **zone Ue** ? qui est qualifiée de zone d'équipement - ce qui permettrait d'accueillir l'extension de l'école recevant le restaurant scolaire - et d'après le ER n°25, d'espace de loisirs, ce qui ne correspond pas à un restaurant scolaire.



Carte du PLUiH du Haut Bugey - plan de zonage



Extrait de la carte du PLUiH du Haut Bugey - plan de zonage



Extrait de la carte du PLUiH du Haut Bugey - plan des prescriptions

Le triangle de la confluence
un espace de nature confidentiel



Plan schématique

l'eau



Photo CAUE.

Une **rivière** discrète, peu mise en valeur, masquée par une végétation envahissante.



Photo CAUE.

La **végétation** n'accompagne pas, elle crée des césures (entre la rivière, l'école, le parking, le chemin...).

l'entrée



Photo Google.

L'**entrée du site** est peu attrayante : conteneur, débris, absence de vue.



Photo CAUE.

L'**espace de loisirs** est non visible depuis les espaces publics.

le site



Photo CAUE.

Le lieu est détaché des éléments qui l'entourent. C'est comme si, il tournait le dos à l'école, à la rivière, à la rue...



Photo CAUE.

Il offre un **espace immense** ouvert sur le grand paysage à l'ouest.

Le site fait environ 1,7 ha, largement sous exploité, puisque seules une aire de skate-parc et des cages de foot viennent agrémenter le site cerclé par un cheminement.



Photo CAUE.

Un grand espace avec des activités éparpillées (skate parc, terrain de foot, table de ping-pong).

Un espace non tenu, lâche, sous exploité.



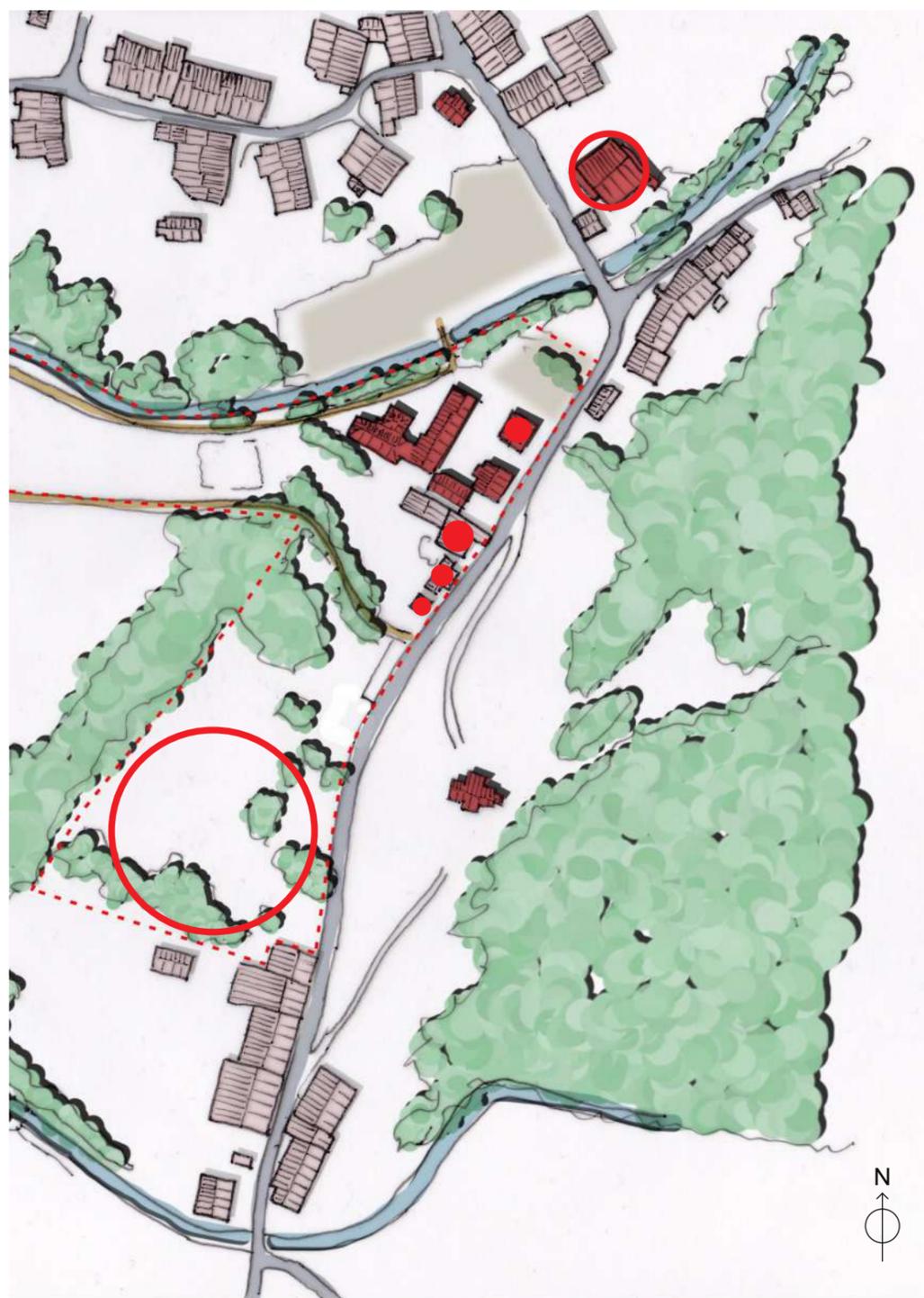
Un site pouvant accueillir des logements

Un site très vert et qui s'inscrit dans la continuité de la trame urbaine de type traditionnelle.

Le site est destiné à recevoir de l'habitat (cf. Zone 1AUd à vocation d'habitation à court/moyen terme). Une partie du site se situe en zone bleue du PPRI. Le site offre une surface d'environ 8800 m².

Situé entre la mairie et le hameau du pont de l'Oignin, il abrite une végétation très présente qui agit comme un masque et réduit les vues sur le paysage.

L'aménagement du site devra faire la jonction entre la forme urbaine de type traditionnelle et l'espace de verdure.



Plan schématique



Photo CAUE



Photo Google



Photo CAUE

Des bâtiments à réhabiliter, des usages à ré-inventer, une identité à renforcer

La **salle des fêtes** abrite aujourd'hui le restaurant scolaire de l'école. Elle disposait de salles pouvant servir au association. Aujourd'hui ce service n'existe plus et le bâtiment manque de rangements.

L'expression architecturale du bâtiment dénote avec son entourage. Cette ancienne ferme a été rénovée dans les années 70. Elle renvoie aujourd'hui davantage l'image d'un bâtiment industriel que celui d'une salle des fêtes.

L'étude prévoit, entre autres, de rapprocher le restaurant scolaire de l'école. Cette hypothèse permet également de s'interroger sur la salle des fêtes : sa mise aux normes, l'amélioration des performances thermiques, la redistribution des espaces, les services qu'elle offre, un changement d'image...

L'**ancienne mairie**. Actuellement le bâtiment est inoccupé, pourtant il est particulièrement bien situé (entre autres vis-à-vis de l'école), il offre une architecture de qualité (bien que quelques extensions maladroites aient été réalisées) et une surface généreuse.

Il y a dix ans, le bâtiment accueillait un escalier et des vestiaires en rez-de-cour; une classe, un bureau et les archives au rez-de-chaussée et un appartement à l'étage. Aujourd'hui, il semble que le rez-de-chaussée et l'étage soient vides (INFOS A CONTROLER).

Le bâtiment offre environ 100 m² par niveau soit près de 80 m² de surface utile.

D'**autres bâtiments** peuvent être rafraîchis et rénovés en logements.



Photo Google

Le site

La rue du Château un espace patrimonial à renforcer

Photo Google
Le pont de l'Ange marque l'entrée d'une séquence de la rue du château qui présente de grande qualité. Si elle est aménagée depuis le pont de l'Ange jusqu'à la mairie, cela mériterait d'être prolongé jusqu'au pont de l'Oignin.



Photo CAUE
Le nouveau aménagement est intéressant et pourrait être prolongé, renforcé.



Photo Google
Le route pourrait rester en zone trente surtout si elle vient à être aménagée (logement, aire de loisirs...)



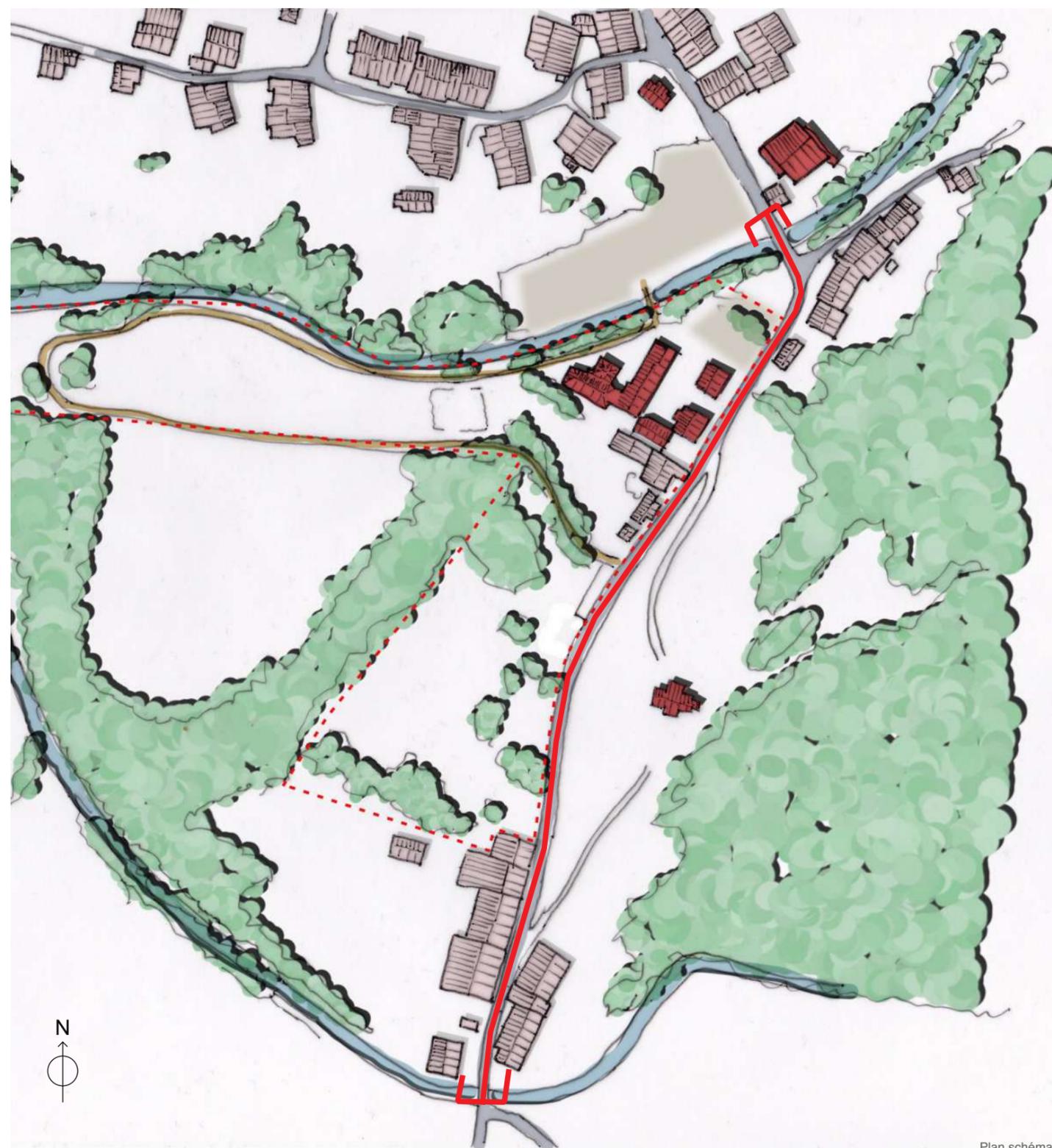
Photo Google
Espace peu qualifiant à l'entrée du site. Etalement de la nappe de bitume sans différenciation d'usage



Photo Google
Le mur végétal masque le paysage. Il ne présente pas de qualité et donne à la rue un effet de canyon.



Photo Google
Cette concentration de bâtiments, après le pont de l'Oignin marque l'entrée sud de la rue. Le site présente une grande qualité urbaine et architecturale de type traditionnelle à préserver, à renforcer, voire à prolonger.



Elément de liaison entre les différents projets, elle remonte du pont d'Oignin pour traverser le hameau patrimoine, longe le futur secteur de logements, relie l'entrée de l'espace de loisirs pour arriver à la mairie puis à l'école. La rue doit pouvoir accueillir tous les mode de déplacements dans un espace apaisé qui vient mettre en valeur son patrimoine.



Oscillant entre 4 m et 6,5 m la rue reste relativement étroite entre les deux ponts distant de 400 m. Elle pourrait conserver une largeur de 4,5 m tout du long.

Plan schématique

Les projets architecturaux

Un restaurant scolaire, une garderie, une salle des fêtes....

1-LE RESTAURANT SCOLAIRE

La commune souhaite aménager un **restaurant scolaire** dimensionné pour 50 élèves. La restauration se ferait sur 2 services.

Il existe deux versions :

- « **le plat réchauffé** ». Cela nécessite peu d'espace puisque la partie cuisine est réduite à son minimum. Il faut prévoir 30 m² pour un office de réchauffage. La principale contrainte est la dépendance à un traiteur.
- Le « **restaurant scolaire** ». Il nécessite au départ plus d'investissement, principalement en matériels. Quant à la surface et étant donné le petit effectif elle est la même. Il est recommandé de partir sur une base de 0,50 à 0,65 m² par rationnaire (y compris réserves), soit environ **30 m²**.

L'avantage de la restauration scolaire est qu'elle permet de travailler avec des produits frais produits localement.

A la cuisine, il faut rajouter la surface de la salle à manger sur la base de 1 m² par place assise pour les maternelles et de 0,80 m² par place assise pour les élémentaires. Ce qui fait une surface d'environ 45 m².

Au total, il faut prévoir entre **70 et 80 m²** pour le restaurant scolaire.

La cantine peut avoir un véritable **rôle pédagogique** qui va de la qualité nutritionnelle à finir son assiette en passant par la découverte de saveur.

Le **rôle social** ne doit pas être oublié. La pause méridienne permet aux enfants, en plus d'avoir accès à un repas équilibré et complet, de bénéficier d'un lieu où l'apprentissage et la pédagogie ont toute leur place.

Différentes hypothèses d'implantation sont envisageables :

- **Hypothèse 1** : implanter le restaurant scolaire dans le prolongement et au sud de l'extension de l'école.

Avantages : un bâtiment neuf pouvant optimiser les performances thermiques et utiliser des matériaux biosourcés.

Inconvénients : il s'implante dans un espace naturel, imperméabilise le sol, se trouve en zone bleue du PPRI, et s'intègre difficilement dans le prolongement urbain.

- **Hypothèse 2** : le programme nécessitant relativement peu de surface pourrait être implanté dans un bâtiment existant comme l'ancienne mairie (+ de 80 m² de surface utile par niveau) voire le local des services techniques (150 m²).

Avantages : cela permet de pérenniser le bâtiment en lui offrant un nouvel usage, il est bien placé par rapport à l'école, au PPRI et en desserte. Le programme de l'ancienne mairie pourrait être complété par une salle pour les associations à l'étage. Cette rénovation pourrait être l'occasion de revenir sur les volumes qui sont venus se greffer maladroitement au bâtiment.

Inconvénient : l'accessibilité est à gérer et cela quelque soit le programme qu'il recevra.



Schéma de principe

2-LA GARDERIE

Les élus souhaitent une **garderie** pour accueillir 25 élèves.

De manière générale, une garderie pour 25 enfants correspond à une classe. En fonction de son usage et du projet pédagogique, il est bien souvent préférable de mutualiser la garderie avec, par exemple, la salle de psychomotricité ou de repos.

3-LA SALLE DES FETES

Le bâtiment, qui a fait l'objet d'une visite avec les élus au mois de décembre, présente plusieurs points qui encouragent à une opération de rénovation :

- Expression architecturale banale,
- Accessibilité à revoir,
- Performance thermique,
- Salle des associations plus accessible,
- Problème de rangements...

Si à cela on rajoute que la cantine pourrait être déplacée vers l'école, le bâtiment pourrait faire l'objet d'un projet de **rénovation** complet avec pour objectif :

- Travail sur une image du bâtiment exprimant celui d'une salle des fêtes dans un secteur architectural à dominante traditionnelle,
- Amélioration des performances thermiques et acoustiques,
- Redistribution des espaces : accueil, cuisine, sanitaires, rangements, distribution, circulation, salle pour associations (ou pas),
- Aménagement des abords : parvis, terrasse côté rivière.
- Mise aux normes (sécurité, accessibilité...).

4-LES SERVICES TECHNIQUES

Quel devenir pour le bâtiment des services techniques ? Ne trouverait-il pas plus sa place et plus d'espace au niveau de la zone d'activité ?

Implanté entre la mairie, l'école et un bâtiment privé, il est dans un espace charnière. Son architecture est relativement banale et ses surfaces limitées.

Différentes hypothèses sur ce site sont envisageables. Sa suppression, ainsi que celle du hangar adjacent apporterait une respiration dans cet espace contraint, ouvrirait la cour de l'école sur l'espace de loisirs, offrirait une belle percée visuelle. Avec plus de 150 m² de surface, sa réhabilitation pourrait accueillir le restaurant scolaire, une classe supplémentaire...

5-LE HANGAR

Il crée en masque visuel de peu de qualité. Il participe à la limite sud de l'école qui s'est construite « contre » l'espace de loisirs, en opposition. Enfin il masque la lumière sur la cour sud de l'école.

Sans véritable usage et proche d'un état de ruine, il pourrait être intéressant de le démolir si un projet de réhabilitation des services techniques ou de mise en valeur de la petite cour était envisagé.

6-LES AUTRES BATIMENTS

Les trois bâtiments au sud de la mairie semblent plus ou moins occupés. Certains présentent de véritables qualités en terme d'architecture vernaculaire d'autres ont moins d'intérêt mais tous occupent une place intéressante où le logement pourrait être valorisé.

Idem pour les bâtiments situés vers l'Oignin.

Les projets architecturaux

Références Rénovation bâti public



Mairie à Chevilly (Drôme)



Mairie à Chevilly (Drôme)



Ancienne école à Sixt-Fer-à-Cheval (Haute-Savoie)



Ecole à Vulbens



Médiathèque à Jassans-Riottier (Ain)



Espace Royan et Vercors à Saint-Nazaire-en-Royans (Drôme)



Ecole à Apremont (Ain)



Mairie à Pratz (Jura)

Références Rénovation logements



Gouloux (Nièvre)



Gouloux (Nièvre)



Haveau (Nièvre)



Chezery-Forens (Ain)



Maux (Nièvre)



Maux (Nièvre)



Les Moitiers-d'Allonne (Manche)



Les Moitiers-d'Allonne (Manche)



Divonne-les-Bains (Ain)



Divonne-les-Bains (Ain)

Les projets architecturaux

La zone 1AUd
Habitations à court ou moyen terme



Schéma de principe

Le site présente de nombreuses qualités. Il offre une surface d'environ 0,9 ha dans un espace vert de qualité et desservi par la rue du château.

L'aménagement de ce site en espace d'habitation nécessite de répondre à plusieurs enjeux forts :

- s'inscrire dans la continuité bâtie de la rue du Château,
- reprendre le vocabulaire vernaculaire du centre village tel que les murets,
- garder l'image de verdure avec des arbres de hautes tiges, un espace commun non-bâti, des jardins privés,
- développer le thème des éco-villages (limitation des espaces imperméables, gestion des eaux, qualité des matériaux biosourcés, performances thermiques des bâtiments...),
- proposer une densification qui résonne avec ce que l'on trouve dans les formes urbaines traditionnelles du village, en privilégiant de l'habitat groupé.

Il est important que le projet du site soit réfléchi de manière globale.

Eviter absolument la vente en lot libre.

REFERENCES

Logements en zone inondable
Atelier Alain Gourdon
Saint Pierre des Corps



Ecohameau des Charmilles
Sainneville-sur-Seine (76)



Ecohameau
Bertignat (63)



Ecoquartier - La Teste de Buch



Ecovillage - source Pinterest

L'ensemble des interventions sur le site doit intégrer les contraintes liées au PPRI (zone rouge et zone bleue).

Aménagement de la rue de l'Oignin

Réduire la chaussée bitumée au strict minimum (4,5 m), afin de mettre les bâtiments en valeur, de renforcer la perméabilité des sols, travailler la séparation avec des petits caniveaux pavés.
Aménager une continuité piétonne.

Création d'une passerelle

Elle devra prendre en considération la zone rouge du PPRI.
Elle permettra un plus grand accès au site.

Aménagement des rives

Afin de rendre la rivière visible et de s'en rapprocher. Afin d'améliorer la qualité du site, il faut qu'il « communique » avec les éléments qui le composent.
Mais aussi afin de réduire les risques.

Le parc

Le programme peut être vaste et varié :
- Jardin pédagogique en relation avec l'école,
- Espace pour le marché mutualisable avec d'autres usages comme de la représentation (spectacles, concerts, cérémonie...)
- Jardin aquatique, des senteurs, des textures, des couleurs,
- Espace d'activité ludique et sportif de type CRAPA (Circuits rustiques d'activités de plein air),
- Aire de jeux pour enfants, terrain de boules, terrain multisport, skate parc,
- Aire de pique-nique
- ...

En plus des usages, il devra mettre la rivière, le paysage et la nature en valeur.

Aménagement du parking sud (60 pl.)

Principalement dédié à l'usage du parc, au marché, à l'école, voire à un usage mutualisé avec la zone de logements.
Légèrement en dessous de la route, il devra être peu perceptible depuis cette dernière (cône de vue sur le paysage lointain à privilégier).
Secteur en zone rouge.

Aménagement du parking Nord (20 pl.)

Cet aménagement a deux objectifs créer un **nouvel accès** au parc (avec une passerelle - ATTENTION cette dernière doit être strictement transparente à la crue centennale) et libérer un tronçon de la rue de l'Oignin du stationnement. Cela nécessite également que cette dernière soit rénovée (cf. Références)

Création d'un square comme parvis de l'école

Le parking est actuellement très routier et à aujourd'hui peu d'intérêt du fait de la réalisation du parking de l'autre côté de la rivière. Le square permettrait de mettre l'école en valeur, d'avoir un lieu d'attente agréable pour les parents.
Un arrêt minute pourra être préservé.



Schéma de principe

Aménagement de la rue du Château

Créer un aménagement harmonieux de pont à pont en accompagnant la route d'un cheminement doux tout le long.
Garder une largeur de voie réduite à 4,5m.
Des séquences peuvent venir rythmer la route à certains endroits : entrée au parc, parvis de la mairie...

Aménagement de l'entrée

Requalification de l'entrée, déplacement des conteneurs, rangement des déchets, aménagement de cônes de vue

Le site qui se développe sur **1,7 ha** offre un grand potentiel entre rivière, espace vert et paysage.

Aujourd'hui le site est :
- peu perceptible depuis les espaces périphériques,
- peu accessible,
- peu utilisé.

Les objectifs de son aménagement sont :
- De le rendre plus **visible** en aménageant des **cônes de vues** depuis la rue du Château, en ayant une **entrée de qualité**, en créant des cônes de vues depuis la rue de l'Oignin ainsi qu'un nouvel accès qui arriverait au cœur du parc,
- De prolonger les **cheminements doux** en créant plus de continuité ainsi qu'une boucle avec l'autre rive. Ces cheminements doivent être en relation avec les voies d'accès tout en gardant un même niveau de sécurité,
- De mettre le Linge en valeur en **aménageant ses berges** afin de permettre à la fois un visuel avec la rivière mais également de se rapprocher de cette dernière. La rivière pourrait être aménagée sous forme de terrasses progressivement inondables. Il pourrait également être envisagé de réaliser des « casiers » pour gérer les débordements du Linge.
- D'aménager **des parkings** pour alimenter le site mais également l'école et pour libérer du stationnement sur la route de l'Oignin. Il devront reprendre le langage et les matériaux du parking récemment réalisé qui présente plusieurs qualités (surface perméable, intégré au paysage...). Ceci afin de créer également une harmonie tout autour du site. La création de parking permettra également d'offrir un parvis de plus grande qualité à l'école en aménageant un square, un espace d'attente pour les parents et de loisirs pour les enfants,
- De développer **un projet pour le parc** afin qu'il puisse accueillir différents usages : marché, brocante, skate parc, CRAPA, jardin pédagogique, aire de pique-nique...

Ces éléments devront se réaliser dans une démarche vertueuse en s'inscrivant dans le développement durable, en favorisant l'emploi de matériaux biosourcés...

Le projet de paysage

Références Parc



Eco-parc à Massieux (Ain)



Eco-parc à Massieux (Ain)



Montmerle-sur-Saône (Ain)



Espace de loisirs à Rivolet (Rhône)



Espace de loisirs à Rivolet (Rhône)



Espace de loisirs à Rivolet (Rhône)



Saint-Lô-d'Ourville (Manche)



Parc de Mathan à Genas (Rhône)

Références Rive



Parc de Mathan à Genas (Rhône)



Norges la Ville (Côte d'Or)



Parc de Mathan à Genas (Rhône)



Berges à Chateldon (Puy-de-Dôme)



Parc de Mathan à Genas (Rhône)



Berges à Chateldon (Puy-De-Dômes)



Le projet de paysage

Références Cheminements



Fourchambault (Nièvre)



Verger du moulin à Treffort-Cuisiat (Ain)



Avire Méandres (Maine et Loire)



Norges la Ville (Côte d'Or)

Références Passerelle



Cereste (Alpes-de-Haute-Provence)



Cereste (Alpes-de-Haute-Provence)



Mont-de-Marsan (Landes)



Avire Méandres (Maine et Loire)



Avire Méandres (Maine et Loire)

Références Voirie



Gonneville-sur-Mer (Calvados)



Gonneville-sur-Mer (Calvados)



Courzieu (Rhône)



Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)



Pour que la réflexion puisse avancer et aboutir, il faut donner des priorités : parc, cantine, voirie...

Quand un thème, un site, une action aura été retenu, la mairie devra préciser ses attentes.

Le projet devra être partagé avec la CCHB afin de mieux appréhender les contraintes liées à la rivière.

Ensuite, le projet pourra ou non, selon ses orientations être développé par l'Agence d'ingénierie de l'Ain afin de définir une première enveloppe de travaux.

Ce dossier présente des principes d'évolution afin d'accompagner la commune dans le développement qualitatif de son projet. Il ne saurait engager une quelconque responsabilité technique ou administrative du CAUE.

Si à la suite de cette réflexion, un principe d'aménagement était retenu, la commune devra faire appel à un maître d'oeuvre ou équipe de maîtrise d'oeuvre adaptée au projet (architecte, urbaniste, paysagiste).

Pour prendre l'attache d'un maître d'oeuvre pour la conception et la réalisation du projet, le maître d'ouvrage a l'obligation de respecter les règles légales. Le montant du marché (ou des marchés) de maîtrise d'oeuvre (honoraires) hors taxe détermine la procédure à suivre. Le maître d'ouvrage doit vérifier quels seuils sont atteints.

La commune peut s'adjoindre l'aide d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage pour mettre en place la procédure de sélection du maître d'oeuvre et réaliser d'autres tâches administratives, techniques ou financières.

La maîtrise d'oeuvre retenue pourra reprendre tout ou partie des principes développés dans cette réflexion ou apporter un autre regard avec d'autres qualités en prenant soin d'en informer le CAUE.

Schéma de principe